



Charte d'investissement socialement responsable 2025



relyens.eu

 **relyens**

GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

NOTRE APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Investir au service de notre mission
Agir en faveur de la durabilité

01

Une politique d'investissement engagée

- Une politique d'exclusion au service de notre mission
- Une stratégie d'engagement spécifique
- Une politique de vote conforme à nos valeurs

02

L'évaluation extra-financière au cœur de notre gestion

- Le monitoring des indicateurs ESG & Climat de notre portefeuille
- Le suivi de nos investissements durables

03

Une démarche pilotée et partagée

- L'investissement responsable au cœur de notre gouvernance
- La transparence de notre gestion et de notre communication récompensée

Investir au service de notre mission

En tant qu'Entreprise à mission et investisseur engagé, Relyens est convaincu de l'impact positif des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement. C'est pourquoi le groupe a choisi d'aligner les intérêts économiques avec sa raison d'être - Agir et innover, aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général, pour construire un monde de confiance - tout en s'assurant de la performance financière mais également extra-financière de son portefeuille d'investissement.

En tant que Groupe mutualiste, Relyens a également la responsabilité d'accompagner l'ensemble des parties prenantes, et notamment ses clients et sociétaires, les acteurs du soin et des territoires en Europe, dans la transition de leur modèle environnemental et sociétal.

En ce sens, le Groupe affirme sa stratégie d'investissement socialement responsable pour ancrer les notions de « durabilité » et de « responsabilité » sur l'ensemble des classes d'actifs. Celle-ci permet de favoriser l'innovation et l'expertise, d'encourager le développement et le partage des bonnes pratiques, de participer à la création de valeur avec ses clients et sociétaires.

Une approche renforcée par notre adhésion en 2021 **aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI - Principles for Responsible Investment)** qui est formalisée à travers cette Charte. Ce n'est que le début d'une démarche de long terme qui permettra à la fois d'améliorer durablement l'impact de Relyens sur son environnement mais aussi d'encourager des pratiques plus responsables au sein des écosystèmes.

Agir en faveur de la durabilité

ALIGNEMENT AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Afin de s'inscrire dans une démarche de progrès et en cohérence avec ses valeurs, Relyens a décidé d'aligner sa politique d'investissement sur différents Objectifs de Développement Durable (ODD) parmi les 17 définis par les Nations Unies et leurs états membres. Cet engagement vise à relever des défis mondiaux à portée sociale et environnementale que sont les inégalités et l'accès à la santé pour tous tout en permettant la transition écologique et énergétique à horizon 2030.



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

Au travers de ses activités, Relyens donne accès à des services de santé essentiels et de qualité. Dans un contexte de restriction de la dépense publique, le Groupe contribue au développement et à l'amélioration des établissements sanitaires et médico-sociaux, et soutient durablement les acteurs de ce secteur dans leurs projets de transformation. Par ailleurs, le Groupe investit dans des sociétés innovantes du domaine médical dont les produits développés permettent de répondre à des besoins médicaux encore non couverts tout en contribuant à l'amélioration de la qualité et accessibilité des soins.



DÉMOCRATISER L'UTILISATION D'ÉNERGIE DÉCARBONÉE ET L'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE POUR TOUS

En investissant dans des fonds dédiés, Relyens participe activement au développement des énergies vertes et décarbonées. Relyens a notamment renforcé ses investissements en infrastructure avec une priorisation sur la transition écologique en finançant par exemple des projets photovoltaïques, éoliens, de stockage de batterie, de mobilité durable ou encore d'efficacité énergétique. Dans le cadre de sa politique de gestion immobilière, Relyens favorise l'efficacité énergétique en monitorant le management de l'énergie et de décarbonation de ses bâtiments tertiaires. Le Groupe réalise aussi régulièrement des audits et des investissements en faveur de la rénovation énergétique, et a fait également le choix de ne souscrire que des contrats « énergie verte ».



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Relyens accompagne la révolution du numérique ainsi que le développement de technologies de rupture avec un focus important sur la recherche médicale. Les investissements du Groupe permettent également d'apporter des solutions de prévention et pilotage des risques technologiques, risques médicaux ou liés aux ressources humaines, œuvrant ainsi au service de l'intérêt général et au bénéfice des sociétaires du secteur du soin et des territoires.



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES SOIENT OUVERTES À TOUS, SÛRES, RÉSILIENTES ET DURABLES

Relyens s'engage en faveur de la transition écologique de ses clients. Le groupe apporte aux collectivités son soutien pour financer des projets attenants au changement énergétique : rénovation et construction de bâtiments efficaces, gestion des déchets, traitement de l'eau, transport propre et adaptation au changement climatique. Relyens sensibilise également ses principaux bénéficiaires publics (hospitaliers et collectivités territoriales) aux problématiques ESG. Par ailleurs, Relyens accorde une part importante de ses financements obligataires à des émissions labellisées « green » ainsi qu'à la sélection de fonds dédiés à la décarbonation.



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Relyens s'engage en faveur de la transition écologique de ses clients. Le groupe apporte aux collectivités son soutien pour financer des projets attenants au changement énergétique : rénovation et construction de bâtiments efficaces, gestion des déchets, traitement de l'eau, transport propre et adaptation au changement climatique. Relyens sensibilise également ses principaux bénéficiaires publics (hospitaliers et collectivités territoriales) aux problématiques ESG. Par ailleurs, Relyens accorde une part importante de ses financements obligataires à des émissions labellisées « green » ainsi qu'à la sélection de fonds dédiés à la décarbonation.



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE DES PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conscient que la réalisation des ODD ne sera possible qu'au travers de la mobilisation des acteurs de la société civile, du secteur privé et public, Relyens développe des relations étroites avec les organisations professionnelles. En complément des PRI, Relyens est également membre de l'Association française des investisseurs institutionnels (Af2i), et participe à la commission durable qui promeut les principes de l'investissement responsable. Relyens s'engage proactivement en faveur de la durabilité à travers sa participation à des conférences et événements autour de l'investissement durable et à impact. L'accompagnement par des prestataires reconnus sur les sujets ESG & Climat permet au Groupe de renforcer son expertise au bénéfice du développement durable.

NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERISTE

Dans le cadre de sa démarche durable, Relyens s'engage au-delà de l'application des ODD et souhaite également déployer un plan de décarbonation en lien avec le Pacte vert pour l'Europe et la Directive CSRD. Ce plan de décarbonation sera aligné aux objectifs de neutralité carbone à horizon 2050 définis par les Accords de Paris. Ces deux objectifs sont nécessaires pour limiter la hausse à +1,5° C (maximum 2° C) d'ici 2100 par rapport à la référence de l'ère préindustrielle. Cette hausse est le maximum acceptable pour protéger le climat, les écosystèmes et les populations.

Conscient de son impact au travers de ses investissements sur le climat mais également sur l'environnement, Relyens souhaite également instaurer une politique d'investissement en faveur de la protection de la biodiversité. En effet, la biodiversité est de plus en plus menacée par le dérèglement climatique et d'autres facteurs externes. Or, elle joue un rôle essentiel dans la lutte contre ce dérèglement climatique car elle participe à la résilience des écosystèmes. La biodiversité est aussi un pilier de notre économie car elle soutient de nombreuses industries (forestière, agricole, halieutique, etc.). Elle doit s'imposer comme un élément clé de notre politique d'investissement. Ainsi, la charte d'investissement responsable sera amenée à évoluer pour intégrer au mieux cet enjeu encore trop peu considéré aujourd'hui.

01. UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ENGAGÉE

Une politique d'exclusion au service d'une mission d'intérêt général

Son activité et sa mission d'intérêt général amènent le Groupe à s'écarter des investissements qui pourraient s'avérer contraires à ses valeurs. Relyens renforce régulièrement sa politique d'exclusion fondée sur 4 principaux critères : les exclusions sectorielles, le niveau de controverses, le score ESG et des aspects géopolitiques. L'application de ces critères s'applique à chaque nouvel investissement et sera progressivement appliqué à l'ensemble de notre portefeuille historique. Un critère ne respectant pas notre politique est suffisant pour entraîner l'exclusion d'un investissement.

Depuis 2024, Relyens a renforcé significativement sa politique d'exclusion concernant ses investissements cotés, selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour cela, le Groupe s'est doté d'une plateforme de pilotage Sequantis et de nouvelles bases de données ESG & Climat reconnues (Sustainalytics et Carbone 4). En ce qui concerne les investissements cotés non couverts par les fournisseurs de données, les sociétés non cotées et les investissements immobiliers, les critères d'exclusions restent identiques. L'analyse est réalisée au cas par cas par l'équipe d'investissement qui fournit ses meilleurs efforts pour une mise en cohérence entre l'investissement concerné et la politique d'exclusion selon les données disponibles.

Concernant les fonds, les critères d'exclusion sont identiques et l'équipe investissement utilise un référentiel ESG développé en collaboration avec notre prestataire Ethifinance. Ce référentiel permet d'évaluer leur performance extra-financière ainsi que celle du véhicule d'investissement.

Relyens est par ailleurs attentif aux caractéristiques du pays dans lequel il souhaite investir. La sélection des investissements s'appuie sur l'appréciation faite par l'organisme Freedom House concernant la classification du pays en fonction de l'accès des populations aux droits politiques et aux libertés civiles. Un suivi notamment des pays « non free » ou « partly free » est assuré par le département Risk Management et les actifs émergents sont limités à 3 % de la valeur bilan des actifs de Relyens. Le Groupe exclut également tout achat ou vente d'actifs avec un intermédiaire dont le siège social n'est pas situé dans un pays membre de l'OCDE.

EXCLUSIONS SECTORIELLES

Ainsi, dans un premier temps, Relyens a souhaité renforcer sa politique d'exclusion en limitant l'exposition à certains secteurs dont les externalités sont jugées négatives d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. L'objectif est de progressivement renforcer sa politique d'exclusion en cohérence avec ses convictions :

Thématique santé : en tant qu'assureur engagé du risque médical, le Groupe a choisi de renforcer ses exclusions pour respecter ses engagements en faveur du domaine de la santé en excluant tout nouvel investissement dans les secteurs du tabac et de l'alcool (production et vente).

Thématique environnement : en tant qu'Entreprise à mission, la durabilité s'inscrit au cœur de la stratégie d'investissement du Groupe ; de fait, il souhaite accompagner la transition vers une économie décarbonée tout en favorisant le respect de la biodiversité. L'ambition est donc de freiner le recours aux énergies fossiles en limitant les investissements dans ce secteur :

- **Pétrole, gaz et gaz de schiste** (extraction et forage) : investissement possible si moins de **5 %** du chiffre d'affaires sont réalisés dans ce secteur. Il est prévu une sortie progressive mais complète de tout investissement dans les entreprises du secteur du gaz et du pétrole d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde ;
- **Aucun nouvel investissement** n'est autorisé dans le secteur du **charbon thermique** (extraction et forage).

Concernant l'industrie agro-agricole et agrochimique, le Groupe souhaite limiter son exposition aux activités qui pourraient nuire à la préservation de la biodiversité, à savoir :

- **Huile de palme** (production) : investissement possible si moins de **5 %** du chiffre d'affaires sont réalisés dans ce secteur ;
- **Produits agro-chimiques et pesticides** (production) : investissement possible si moins de **5 %** du chiffre d'affaires sont réalisés dans ce secteur.

En complément, en adéquation avec ses valeurs, le Groupe a choisi d'exclure le **secteur des armes controversées** (mines anti personnel, bombes à sous-munitions) telles que définies par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo ; armes biologiques ; armes chimiques (type phosphore) : aucun investissement n'est autorisé.

L'ensemble des limites citées précédemment sont respectées et appliquées d'après les données disponibles.

NIVEAU DE CONTROVERSE

En complément, l'analyse du niveau de controverse s'applique dorénavant au portefeuille d'actifs. En accord avec notre politique d'exclusion, le niveau de controverse maximum acceptable ne doit pas dépasser une évaluation jugée importante ou sévère (soit égale à 4 ou 5 selon la notation fournie par Sustainalytics).

Tout nouvel investissement ou actif dans notre portefeuille devra donc avoir un niveau de controverse inférieur à 4 et donc égal à 1, 2 ou 3 au maximum. Ce critère vient renforcer notre politique d'exclusion afin de la rendre plus ambitieuse.

SCORING ESG

Enfin, le dernier critère d'exclusion retenu correspond au score de risque ESG, récemment intégré à la politique d'exclusion, qui ne pourra dépasser la note de 30 considérée comme un risque ESG « moyen » par la méthodologie de Sustainalytics (échelle de 0 à 100). Ce score représente la borne haute définie par Relyens et ce seuil ne pourra être dépassé par aucun investissement futur ou déjà présent dans le portefeuille actuel.

Dans le cadre d'un nouvel investissement, l'équipe s'engage par principe à appliquer cette politique d'exclusion et à l'étendre progressivement à l'ensemble des actifs en portefeuille. Néanmoins, toute dérogation serait soumise à la validation des deux dirigeants effectifs et/ou du Comité Placements le cas échéant.

Une stratégie d'engagement spécifique

En tant que signataire des PRI, Relyens s'engage notamment à respecter le principe n°2 demandant aux signataires d'être des investisseurs actifs tenant compte des questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques. Ainsi, l'engagement du groupe prend diverses formes auprès de ses participations :

- l'exercice des droits d'actionnaires par le vote lors des assemblées générales (plus de précisions sur la politique de vote dans le paragraphe suivant),
- une politique de due diligence financière et extra financière,
- un dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille.

En résumé, notre démarche d'engagement vise l'ensemble des acteurs financés par notre politique d'investissement,

appartenant ou non à notre écosystème (en lien avec le secteur de la santé ou les acteurs territoriaux). Cette approche permet in fine d'améliorer les pratiques des sociétés sur les thématiques ESG d'entreprise, en cohérence avec la mission d'intérêt général que le Groupe s'est fixée.

Au-delà de sa politique de vote, et dans un objectif d'impact positif, Relyens collabore avec Proxinvest pour déployer une politique d'engagement qui viendrait challenger plusieurs sociétés du portefeuille coté sur des thématiques en lien avec le développement durable.

Une politique de vote conforme aux valeurs du groupe

ÉLa politique de vote du Groupe concernant les sociétés dans lesquelles il investit est fondée sur différents principes érigés en fonction de la nature des résolutions soumises aux actionnaires.

Un volet spécifique de cette politique de vote est dédié aux actifs cotés, ses principes étant de privilégier les enjeux ESG de long terme ainsi que d'encourager la transition écologique. L'accent est également mis sur la transparence financière et extra-financière concernant les comptes ainsi que la rémunération des dirigeants. La gouvernance est aussi évoquée avec un équilibre nécessaire du Conseil d'administration ou encore le respect des droits des actionnaires.

Concernant la partie non cotée (dette privée, fonds d'investissement, etc.), une politique de vote plus adaptée a été pensée pour cette classe d'actifs, s'appuyant notamment sur la mise en place d'un dialogue constructif, la participation systématique au vote ou encore le suivi de la stratégie ESG des fonds.

Cette politique de vote détaillée est mise en ligne publiquement depuis 2024.

02. L'ÉVALUATION EXTRA-FINANCIÈRE AU CŒUR DE NOTRE GESTION

Le monitoring des indicateurs ESG & Climat

Dans le cadre de sa gestion des actifs cotés (obligations et actions) et non cotés (fonds d'investissement et immobilier), Relyens est accompagné par un prestataire externe - Ethifinance - dont le travail s'appuie sur les données de plusieurs fournisseurs spécialisés dans le domaine extra-financier. Ainsi, afin de prendre en compte les critères ESG & Climat dans ses décisions de gestion, Relyens bénéficie des informations ESG & Climat spécifiques à notre portefeuille, transmises aux équipes via les documents suivants :

- **Rapport ESG** permettant de bénéficier d'une vision à 360° du portefeuille au regard de la prise en compte des enjeux ESG sur les lignes détenues ;
- **Rapport Climat** reprenant les indicateurs suivants :
 - **taxonomie** : permettre d'identifier la part des activités durables telles que définies par la taxonomie européenne,
 - **température** : analyser l'exposition aux grands enjeux environnementaux et calculer la trajectoire d'alignement sur des scénarios climatiques,
 - **biodiversité** : mesurer l'impact des actifs du portefeuille de Relyens sur les différents actifs du capital naturel,
 - **Intensité Carbone du portefeuille** : évaluer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) émanant des trois principales catégories - Scopes 1, 2 et 3 - englobant l'ensemble des actifs de Relyens. Cette évaluation de l'intensité carbone globale du portefeuille offre par la suite l'opportunité de positionner le Groupe dans une démarche résolue de décarbonation du portefeuille.

Les rapports ESG & Climat sont transmis annuellement par Ethifinance et sont utilisés pour élaborer le Rapport Article 29 qui est présenté au Comité Placements, instance de gouvernance exécutive relative à la gestion financière.

Le Département Investissement évalue également les contreparties (intermédiaires, courtiers, banques et sociétés de gestion) dans leurs pratiques sur les aspects ESG & Climat, avec pour objectif de mettre en place un outil de suivi et de scoring sur la durée et les sensibiliser aux bonnes pratiques. Ces critères ESG & Climat sont intégrés dans la prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats ou mener à des arbitrages sur les investissements existants.

Relyens s'attache également à améliorer les méthodologies et moyens alloués à sa stratégie ESG & Climat afin de maintenir une couverture importante du portefeuille. Le groupe s'est doté de moyens adéquats, notamment par l'acquisition d'outils de pilotage de la data ESG (Sequantis, dont les données sont issues de Sustainalytics et Carbone 4). Ce nouvel outil permet de piloter le portefeuille en dynamique dans le respect de la politique d'exclusion du Groupe et de procéder à des arbitrages si nécessaire. Par ailleurs, une procédure décisionnelle a aussi été pensée par le Groupe pour encadrer notre politique d'investissement responsable.

Relyens souhaite également sensibiliser les parties internes du Groupe, les contreparties, les émetteurs, les clients et les sociétaires, pour les intégrer à cette démarche ESG & Climat afin de les accompagner dans la mise en place de pratiques responsables.

Volonté de renforcer les investissements durables

Le groupe a mis en place plusieurs stratégies d'investissements responsables déclinées par classes d'actifs.

La première orientation est le renforcement des investissements dans les fonds de transition écologique (fonds de dette infrastructure, obligations « green », fonds à impacts et accompagnement des collectivités face au changement climatique).

La seconde orientation est d'améliorer la certification de son parc immobilier, notamment en réhabilitant les immeubles le nécessitant, et, au besoin, en les cédant.

Pour évaluer l'évolution des investissements durables et s'assurer de la cohérence entre ambition et réalisations, le Groupe monitore son exposition au segment « investissements durables », en conformité avec la définition du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation). Ce suivi distingue ainsi une différence entre les actifs avec une portée environnementale de ceux ayant une dimension sociétale, selon la définition suivante :

Les investissements contribuant à l'amélioration environnementale :

- les investissements labélisés Green,
- Les fonds article 8 ou 9 avec une majorité d'investissements favorisant un objectif environnemental
- Les immeubles à haute performance environnementale, notamment reconnus par une certification ou une labellisation (BREEAM, BBC, etc.)

Les investissements contribuant aux enjeux sociétaux :

- les obligations et prêts aux hôpitaux,
- les obligations labellisées Sustainable ou Social,
- les fonds finançant les collectivités locales publiques,
- les fonds article 8 ou 9 avec une majorité d'investissements favorisant un objectif sociétal permettant notamment d'améliorer l'accès aux soins et leur qualité,
- les immeubles dont la destination, la situation locative ou le mode d'exploitation favorisent l'intérêt général, le bien-être collectif ou la qualité de vie (résidences gérées avec services, EHPAD, hôtels pour patients, démantèlement social, ESS, etc.).

Enfin, Relyens s'engage à poursuivre l'augmentation de la part d'investissements durables au sein du portefeuille pour qu'elle soit au minimum de 35 %.

03. UNE DÉMARCHE PILOTÉE ET PARTAGÉE

L'investissement responsable au cœur de la gouvernance du groupe

La politique d'investissement socialement responsable s'inscrit dans le cadre de la gouvernance de Relyens :

• **Gouvernance non-exécutive** : le Conseil d'administration ainsi que son Comité financier.

Le Conseil d'administration et son Comité financier ont la charge d'approuver la politique d'investissement socialement responsable ainsi que de contrôler sa mise en œuvre. Le Comité financier du Conseil d'administration est composé de trois administrateurs au moins et de personnes qualifiées si le Conseil d'administration le juge nécessaire.

• **Gouvernance exécutive** : le Comité Placements, les Dirigeants Effectifs et le département des Investissements.

Le Comité Placements, organe opérationnel de la politique d'investissement socialement responsable, a pour mission d'instruire et de permettre la prise des décisions significatives de manière éclairée et dans le respect du principe des quatre yeux. Il coordonne la mise en œuvre de la charte de gestion financière et de celle des investissements socialement responsables. Il pilote et suit notamment l'intégration des risques financiers en matière de durabilité. Le Comité Placements contrôle la gestion opérationnelle des placements et a également la charge de valider les décisions de nouvel investissement et le suivi du portefeuille dans le respect de la présente charte.

En l'absence de rémunération variable des Dirigeants Effectifs, les critères ESG ne sont pas pris en compte dans la politique de rémunération les concernant.

Une transparence en termes de gestion et de communication récompensée



Les **C**ouronnes
L'AGEFI

En 2023, Relyens obtient le Prix de la meilleure gouvernance en faveur du déploiement de la raison d'être dans le cadre des Couronnes Invest 2023, délivré par le média Invest - Agefi. Un prix et un label qui récompensent les investisseurs institutionnels (caisses de retraite, instituts de prévoyance, assureurs, mutuelles, fondations et entreprises) pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de communication et de gestion financière ainsi que dans divers autres domaines. En 2024, Relyens obtient à nouveau le Label Transparence.

Avec la volonté d'être toujours plus transparent dans son information extra-financière, Relyens publie annuellement un Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat. Ce rapport est publié sur le site officiel du Groupe et est accessible au public sur le lien suivant. Ce rapport est envoyé à tous les contributeurs (sociétés de gestion, contreparties...) accompagné de leur scoring ESG & Climat personnalisé, afin de leur donner la possibilité d'améliorer leurs performances futures.



Siège social
18, rue Édouard Rochet
69372 Lyon Cedex 08 - France
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25

relyens.eu
in 



Anticiper aujourd'hui pour protéger demain.

Chez Relyens, nous sommes bien plus qu'Assureur, nous sommes Risk Manager. Piloter, prévenir les risques et les assurer, c'est notre engagement pour protéger plus efficacement les acteurs du soin et des territoires, en Europe. A leurs côtés, nous agissons et innovons en faveur d'un service d'intérêt général toujours plus sûr, pour tous.

Relyens Mutual Insurance

Siège social : 18 rue Edouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25 - www.relyens.eu

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes - Entreprise régie par le code des assurances - 779 860 881 RCS Lyon
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 82690051369 auprès du Préfet de région.

N°TVA Intracommunautaire : FR 79779860881



GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES